



RÉGION ACADÉMIQUE  
AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION NATIONALE  
ET DE LA JEUNESSE  
MINISTÈRE  
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,  
DE LA RECHERCHE  
ET DE L'INNOVATION



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

## BULLETIN D'INFORMATIONS RECTORALES

ANNÉE SCOLAIRE 2019 / 2020

### SOMMAIRE DU BIR N°28 DU 11 MAI 2020

<b>DIRECTION DES PERSONNELS ENSEIGNANTS .....</b>	<b>2</b>
ACCES A LA CLASSE EXCEPTIONNELLE DES PROFESSEURS CERTIFIES, DES PROFESSEURS DE LYCEES PROFESSIONNELS, DES PROFESSEURS D'EDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE ET DES CONSEILLERS PRINCIPAUX D'EDUCATION ET DES PSYCHOLOGUES DE L'EDUCATION NATIONALE – ANNEE 2020 .....	2
ACCES AU GRADE DE PROFESSEUR AGREGE DE CLASSE EXCEPTIONNELLE – ANNEE 2020 .....	3
TABLEAU D'AVANCEMENT À LA HORS CLASSE DES AGRÉGÉS - ANNÉE 2020.....	4
TABLEAUX D'AVANCEMENT À LA HORS CLASSE DES PROFESSEURS CERTIFIÉS, DES PROFESSEURS DE LYCÉE PROFESSIONNEL, DES PROFESSEURS D'ÉDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE, DES PSYCHOLOGUES DE L'EDUCATION NATIONALE ET DES CONSEILLERS PRINCIPAUX D'ÉDUCATION - ANNEE 2020.....	5
TABLEAUX D'AVANCEMENT À LA HORS CLASSE ET A LA CLASSE EXCEPTIONNELLE DES PROFESSEURS D'ENSEIGNEMENT GENERAL DE COLLEGE - ANNEE 2020.....	6
ENSEIGNANTS CONTRACTUELS A DUREE INDETERMINEE (CDI) - AFFECTATIONS – TEMPS PARTIEL .....	7
<b>UNIVERSITE LUMIERE LYON 2.....</b>	<b>8</b>
RECRUTEMENT D'UN-E RESPONSABLE DU POLE BIATSS CONTRACTUELS– DRHAS.....	8
<b>UNIVERSITÉ CLAUDE BERNARD LYON 1 .....</b>	<b>9</b>
EMPLOIS À POURVOIR À L'INSPE (INSTITUT NATIONAL SUPERIEUR DU PROFESSORAT ET DE L'ÉDUCATION) / UNIVERSITÉ CLAUDE BERNARD-LYON 1 .....	9

## DIRECTION DES PERSONNELS ENSEIGNANTS

### **ACCES A LA CLASSE EXCEPTIONNELLE DES PROFESSEURS CERTIFIES, DES PROFESSEURS DE LYCEES PROFESSIONNELS, DES PROFESSEURS D'EDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE ET DES CONSEILLERS PRINCIPAUX D'EDUCATION ET DES PSYCHOLOGUES DE L'EDUCATION NATIONALE – ANNEE 2020**

BIR n° 28 du 11 mai 2020

Réf. : DIPE n° 2020-020bis

BO n° 1 du 2 janvier 2020 - note de service ministérielle n°2019-194 du 30-12-2019

Le présent BIR a pour objet de remplacer le calendrier des opérations concernant la classe exceptionnelle des professeurs certifiés, des professeurs de lycée professionnel, des professeurs d'éducation physique et sportive et des conseillers principaux d'éducation publié au point IV du BIR n° 21 du 24 février 2020.

#### **IV – Calendrier prévisionnel**

Campagne de candidature au titre du 1 <sup>er</sup> vivier	<b>du lundi 2 mars au lundi 23 mars 2020</b>
saisie des avis des chefs d'établissement et des corps d'inspection (pour les deux viviers)	<b>du mardi 12 mai au jeudi 28 mai 2020</b>
consultation des avis sur I-Prof	<b>à compter du lundi 22 juin 2020</b>

## ACCES AU GRADE DE PROFESSEUR AGREGÉ DE CLASSE EXCEPTIONNELLE – ANNEE 2020

BIR n° 28 du 11 mai 2020

Réf. : DIPE n° 2020-021bis

BO n° 1 du 2 janvier 2020 – note de service ministérielle 2019-193 du 30-12-2019

Le présent BIR a pour objet de remplacer le calendrier des opérations concernant la classe exceptionnelle des professeurs agrégés publié au point IV du BIR n° 21 du 24 février 2020

### **IV – Calendrier prévisionnel**

Campagne de candidature au titre du 1 <sup>er</sup> vivier	<b>du lundi 2 mars au lundi 23 mars 2020</b>
saisie des avis des chefs d'établissement et des corps d'inspection (pour les deux viviers)	<b>du mardi 12 mai au jeudi 28 mai 2020</b>
consultation des avis sur I-Prof	<b>à compter du lundi 22 juin 2020</b>

## **TABLEAU D'AVANCEMENT À LA HORS CLASSE DES AGRÉGÉS - ANNÉE 2020**

BIR n° 28 du 11 mai 2020

Réf. : DIPE n° 2020-030bis

Note de service n° 2019-190 du 30-12-2019

BO n° 1 du 2 janvier 2020

Le présent BIR a pour objet de remplacer le calendrier des opérations concernant le tableau d'avancement à la hors classe des professeurs agrégés publié au point III du BIR n° 21 du 24 février 2020

### **III - CALENDRIER**

ouverture de la campagne aux personnels sans appréciation de leur valeur professionnelle (seuls les agents cités au point 3. ci-dessus sont concernés)	<b>du lundi 2 mars au lundi 23 mars 2020</b>
saisie des avis par les chefs d'établissements et les corps d'inspection pour ces agents	<b>du mardi 12 mai au mardi 19 mai 2020</b>
consultation des avis sur I-Prof pour l'ensemble des promouvables	<b>à compter du 29 mai 2020</b>

**TABLEAUX D'AVANCEMENT À LA HORS CLASSE DES PROFESSEURS CERTIFIÉS, DES PROFESSEURS DE LYCÉE PROFESSIONNEL, DES PROFESSEURS D'ÉDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE, DES PSYCHOLOGUES DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DES CONSEILLERS PRINCIPAUX D'ÉDUCATION - ANNEE 2020**

BIR n° 28 du 11 mai 2020

Réf. : DIPE n° 2020-031bis

BO n° 1 du 2 janvier 2020 - Note de service n° 2019-191 du 30-12-2019

Le présent BIR a pour objet de remplacer le calendrier des opérations concernant le tableau d'avancement à la hors classe des professeurs certifiés, des professeurs de lycée professionnel, des professeurs d'éducation physique et sportive et des conseillers principaux d'éducation publié au point III du BIR n° 21 du 24 février 2020.

**III - CALENDRIER**

ouverture de la campagne aux personnels sans appréciation de leur valeur professionnelle (seuls les agents cités au point 3. ci-dessus sont concernés)	<b>du lundi 2 mars au lundi 23 mars 2020</b>
saisie des avis par les chefs d'établissements et les corps d'inspection pour ces agents	<b>du mardi 12 mai au jeudi 28 mai 2020</b>
consultation des avis sur I-Prof pour l'ensemble des promouvables	<b>à compter du lundi 22 juin 2020</b>

## **TABLEAUX D'AVANCEMENT À LA HORS CLASSE ET A LA CLASSE EXCEPTIONNELLE DES PROFESSEURS D'ENSEIGNEMENT GENERAL DE COLLEGE - ANNEE 2020**

BIR n° 28 du 11 mai 2020

Réf. : DIPE n° 2020-032bis

Note de service n° 2019-192 du 30-12-2019

BO n° 1 du 2 janvier 2020

Le présent BIR a pour objet de remplacer le calendrier des opérations concernant les tableaux d'avancement à la hors classe et à la classe exceptionnelle des professeurs d'enseignement général de collège (PEGC) publié au point II du BIR n° 21 du 24 février 2020.

### **II - CALENDRIER**

ouverture de la campagne aux personnels sans appréciation de leur valeur professionnelle (seuls les agents cités au point 3. ci-dessus sont concernés)	<b>du lundi 2 mars au lundi 23 mars 2020</b>
saisie des avis par les chefs d'établissements et les corps d'inspection pour ces agents	<b>du mardi 12 mai au jeudi 28 mai 2020</b>
consultation des avis sur I-Prof pour l'ensemble des promouvables	<b>à compter du lundi 22 juin 2020</b>

## **ENSEIGNANTS CONTRACTUELS A DUREE INDETERMINEE (CDI) - AFFECTATIONS – TEMPS PARTIEL**

BIR n° 28 du 11 mai 2020

Réf. : DIPE 5

### **I DEMANDE D’AFFECTATION – Année 2020-2021**

#### **A – Vœux d’affectation**

Sont concernés parmi les personnels en CDI :

- Les maîtres-auxiliaires
- Les psychologues contractuels de l’Education nationale
- Les enseignants contractuels
  - en poste pendant l’année scolaire
  - en congé : maladie, maternité, parental, pour convenances personnelles
  - en congé de formation professionnelle

Ne sont pas concernés :

Les maîtres-auxiliaires et contractuels en CDI exerçant au sein de la Mission de Lutte contre le Décrochage Scolaire ou exerçant des fonctions de conseiller en formation continue.

#### **1 - Calendrier**

**Saisie des vœux : du lundi 18 mai au vendredi 5 juin 2020 minuit**

A compter du 8 juin 2020, un accusé de réception parviendra à chaque intéressé à son adresse personnelle. Ce document devra être retourné **par mail** au rectorat de l’académie de Lyon à **dipe5@ac-lyon.fr** dans son intégralité (éléments du barème et engagement signé) accompagné des pièces justificatives exigées (voir fiche 1) **au plus tard le lundi 15 juin 2020 dernier délai**

**ATTENTION :** Le non-retour de l’accusé de réception dans les délais entraînera d’office l’attribution d’une affectation sur zone académique.

#### **2 - Modalités**

Les instructions concernant cette procédure figurent en annexe 1.

#### **3 – Barème**

Le barème figure en annexe 2, le détail des situations familiales en annexe 3.

#### **4 - Révision d’affectation**

Les demandes de révision d’affectation seront transmises au bureau DIPE 5 dans les meilleurs délais.

### **II – DEMANDE DE TRAVAIL A TEMPS PARTIEL**

Les enseignants non titulaires en C.D.I. peuvent, sur leur demande, être autorisés à accomplir un service à temps partiel.

Les personnels intéressés devront compléter l’annexe 4 et la retourner au bureau DIPE 5 pour le **15 juin 2020**.

Les autorisations seront accordées en fonction des nécessités de service.

# UNIVERSITE LUMIERE LYON 2

## RECRUTEMENT D'UN-E RESPONSABLE DU POLE BIATSS CONTRACTUELS- DRHAS

BIR n° 28 du 11 mai 2020

Réf. : Université Lyon 2

Créée en 1973, l'Université Lumière Lyon 2 est considérée comme la deuxième université française en lettres, langues, sciences humaines et sociales. L'Université Lumière Lyon 2 accueille sur deux campus principaux près de 28 000 étudiant·es, de la licence 1 au doctorat. Elle compte 13 composantes (unités de formation et de recherche - UFR - instituts et département) réparties dans 2 secteurs de formation et de recherche : lettres, sciences humaines et sociales (LSH) et droit, économie et gestion (DEG).

Avec 35 entités de recherche reconnues dont 16 UMR (Labellisées CNRS) et une FRE (membre du réseau des MSH), l'Université Lumière Lyon 2 est aujourd'hui un pôle majeur de formation et de recherche, ouvert sur son environnement régional, exerçant un rayonnement national, et résolument tourné vers la coopération scientifique internationale.

L'université Lumière Lyon 2 recrute le/la Responsable du pôle des personnels BIATSS contractuels à la DRHAS. Vous êtes prié-es de candidater uniquement par mail en envoyant votre CV et LM dans un seul et même fichier (word, pdf, ...) à [drh-recrutement@univ-lyon2.fr](mailto:drh-recrutement@univ-lyon2.fr) jusqu'au 11/06/2020, délai de rigueur.

Vous trouverez en annexe la fiche de poste publiée à la Place de l'emploi public sous la référence n°2020-377589.

# UNIVERSITÉ CLAUDE BERNARD LYON 1

## EMPLOIS À POURVOIR À L'INSPE (INSTITUT NATIONAL SUPERIEUR DU PROFESSORAT ET DE L'ÉDUCATION) / UNIVERSITÉ CLAUDE BERNARD-LYON 1

BIR n° 28 du 11 mai 2020

Réf : UNIVERSITÉ CLAUDE BERNARD-LYON 1

### RECRUTEMENT D'UN.E LECTEUR.TRICE D'ANGLAIS POUR L'ANNEE 2020-2021

#### **PUBLICS :**

Le.la candidat.e est recruté.e pour intervenir au sein de l'Inspé, composante de l'Université Claude Bernard-Lyon 1, auprès des étudiant.e.s des Masters MEEF (enseignement, éducation et formation) premier et second degrés.

#### **EXIGENCES DU POSTE A POURVOIR :**

Le.la candidat.e :

- sera un.e locuteur.rice natif.ve de langue anglaise (Royaume-Uni, Etats-Unis, Canada anglophone, Irlande, Australie, Afrique du Sud, Nouvelle-Zélande)
- devra justifier d'un titre ou diplôme étranger d'un niveau minimum équivalent à celui d'une année après la Licence (décret n° 87-754 du 14 sept 1987 modifié par Décret n°2013-310 du 11 avril 2013).
- maîtrisera les outils récents des techniques de l'information et de la communication dans l'enseignement, tels que l'audiovisuel, le multimédia, internet, le courrier électronique, les forums en ligne etc.

Ce poste suppose les qualités suivantes :

- dynamisme, ouverture d'esprit
- capacité à entraîner et motiver des groupes d'apprenants
- assiduité et ponctualité
- des intérêts culturels variés
- un bon niveau de français pour pouvoir établir de bonnes relations avec les étudiant.e.s et les personnels de l'Inspé

**Une expérience d'enseignement sera appréciée, notamment dans le domaine de la formation d'adultes en langue étrangère.**

#### **TÂCHES :**

- Assurer des cours de langue dans le cadre des Masters en référence au *CECRL (Cadre Européen Commun de Référence pour les Langues : Apprendre, Enseigner, Evaluer. Conseil de l'Europe, 2000)*
- Contribuer le cas échéant à la formation en langue des personnels de l'INSPE
- Participer aux réunions de concertation de l'équipe des formateurs.trices, et contribuer à la production d'outils ou de supports d'enseignement

Le volume horaire annuel à assurer à l'INSPE est de 300h ETP (ou 200h ETD)

#### **LOCALISATION :**

Le.la candidat.e pourra être appelé.e à intervenir sur l'ensemble des différents sites de l'INSPE (Ain : Bourg-en-Bresse, Loire : St Etienne, Rhône : Croix-Rousse à Lyon).

#### **DEPOT DES CANDIDATURES :**

Le dossier de candidature, constitué d'une lettre de motivation, d'un curriculum vitae, et d'une copie des diplômes obtenus, sera adressé par voie électronique le **mardi 26 mai 2020 dernier délai** aux adresses suivantes : [inspe-rh@univ-lyon1.fr](mailto:inspe-rh@univ-lyon1.fr) ; [marie.ramos@univ-lyon1.fr](mailto:marie.ramos@univ-lyon1.fr)

Pour tous renseignements complémentaires concernant le profil, s'adresser à Mme Angeline DURAND VALLOT : [angeline.durand-vallot@univ-lyon1.fr](mailto:angeline.durand-vallot@univ-lyon1.fr)

Pour tous renseignements administratifs, s'adresser au service RH : [inspe-rh@univ-lyon1.fr](mailto:inspe-rh@univ-lyon1.fr)

**NOTIFIÉ À TOUS LES CHEFS D'ÉTABLISSEMENT**  
**Pour le recteur et par délégation,**  
**Le secrétaire général de l'académie**

**Olivier Curnelle**